

PLACES VACANTES (places disponibles)

L'élève demeurant à moins de 1,6 km de l'école qu'il fréquente n'a pas droit au transport scolaire. Cependant, il peut bénéficier du transport si une place est disponible dans l'autobus assigné à son quartier. Ce service est un privilège annuel et de ce fait, prend fin à la dernière journée de classe de chaque année. Il doit s'intégrer au réseau de transport existant et aucun parcours ni point d'arrêt engendrant des coûts additionnels ne seront modifiés pour accommoder un élève bénéficiant de ce privilège.

Le parent doit présenter sa demande en remplissant le formulaire en ligne

« Demande de transport complémentaire ».

Les demandes de places vacantes doivent être complétées avant le 30 juin de l'année en cours pour l'année suivante.

Le Service du transport scolaire se réserve **jusqu'au 30 septembre** de l'année en cours pour octroyer les places vacantes, et ce, en privilégiant les élèves les plus jeunes et les plus éloignés.

Coût 2016-2017:

Préscolaire, Primaire et Secondaire : **150,00\$** pour l'année
(*tarification unique*)

Modalités de paiement:

Si la demande de transport pour une place vacante est acceptée, le paiement devra être fait **avant le début du service**, et ce, selon l'une des façons suivantes :

Un seul versement : par paiement direct **en ligne** ou par chèque

Deux versements : un premier versement avant le début du service et le second, par paiement direct **en ligne** ou par chèque postdaté en date du 17 octobre 2016.

Les chèques doivent être faits à l'ordre de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy.

Ce service est à coût fixe sans considération pour le nombre ou la fréquence d'utilisation et est non remboursable.

Le service du transport informera uniquement les parents dont la demande est acceptée. Les coordonnées de transport personnalisées seront disponibles sur le portail parents et un avis d'embarquement leur sera acheminé.